

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SENTIER DU LITTORAL ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DU COTENTIN

Hérouville-Saint-Clair, le 09/02/2021

Mercredi 10 février 2021, 11 heures Fort du Cap Lévi, Fermanville

Le mercredi 10 février, le Conservatoire du littoral représenté par Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, **en tant que Président du Conseil d'administration** et Monsieur David MARGUERITE, Président de **la Communauté d'agglomération du Cotentin signeront** une convention de **co-maîtrise d'ouvrage** pour permettre la réalisation de travaux assurant la continuité du sentier du littoral du Cotentin.

Face aux difficultés croissantes de mise en place et d'entretien de la SPPL (Servitude de Passage des Piétons le Long du Littoral), le Conseil départemental de la Manche a confié au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), gestionnaire des terrains propriété du Conservatoire dans la **Manche, la réalisation d'un diagnostic détaillé des discontinuités et/ou difficultés rencontrées sur cet itinéraire. L'étude menée en relation avec l'ensemble des partenaires concernés par le cheminement littoral, a permis de valider un plan départemental afin d'assurer la continuité du cheminement littoral dans ses orientations stratégiques 2016 – 2021.**

**L'objectif final est de disposer d'un cheminement littoral continu** via le sentier littoral ou le GR®223. Lorsqu'aucun des deux tracés n'est satisfaisant, on considère qu'il y a un « point noir ».

Chaque point noir a fait l'objet d'une étude spécifique qui a permis la création d'une fiche avec une ou deux propositions permettant de résoudre la difficulté. Un chiffrage estimatif a également été établi pour chaque proposition : il comprend tous les travaux nécessaires à l'ouverture au public, hors acquisitions foncières, balisage et entretien futur du cheminement.

## Enjeu pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le cheminement littoral constitue un formidable instrument de valorisation du patrimoine maritime et des espaces naturels qu'il rend accessible. Ce potentiel d'attractivité, tant économique que touristique, doit être davantage valorisé.

C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a choisi au titre du tourisme de conserver la compétence *aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire (GR 223, Sentier Littoral, Chemin du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), les GR de Pays Tour de la Hague et Tour du Val de Saire, ceux répondant au cahier des charges des sentiers de Promenades et Randonnée (PR) conventionnés avec la FF de randonnée et les sentiers labélisés Boucles Locales par le Conseil Départemental* à compter du 1er janvier 2019.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin intervient ainsi sur un linéaire important de près de 1 081 km. Devant l'intérêt touristique de ces itinéraires et afin de proposer une offre de qualité aux usagers, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a décidé de réaliser sur ces itinéraires les travaux d'entretien, d'aménagement et de balisage traversant aussi bien des parcelles relevant de l'Etat, des communes, de propriétaires privés que du Conservatoire du littoral.

### Le projet d'aménagement commun entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et le Conservatoire du littoral

La mise en œuvre de ce projet constitue une opération commune au Conservatoire du littoral et à la Collectivité dans la mesure où les différentes emprises sont imbriquées ou contiguës et que la bonne réalisation du projet nécessite le lancement d'une opération unique d'aménagement et le recours aux mêmes prestataires pour assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble.

En raison de l'unicité du projet, le Conservatoire et la collectivité ont décidé de constituer une maîtrise d'ouvrage unique désignée par une convention d'une durée de 3 ans. Le montant des travaux à réaliser est estimé à 130 000 € HT dont 80 000 € HT concerne les propriétés du Conservatoire du littoral.



© Arnaud Guérin/Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral :

Etablissement public national créé en 1975, dont la mission est la préservation, par l'acquisition, de sites remarquables et menacés des côtes françaises ; Les sites achetés entrent ainsi de façon définitive dans le patrimoine national de tous les français.

Ses objectifs sont LA PRESERVATION des milieux naturels et des paysages remarquables et menacés. L'EQUILIBRE des littoraux et la prise en compte du changement climatique par une gestion raisonnée avec ses partenaires locaux. L'ACCES ET L'ACCUEIL du public dans le respect des sites pour une sensibilisation à la préservation de l'environnement. LE DEVELOPPEMENT DURABLE pour toutes les activités présentes sur les sites.

En Normandie, à ce jour, le Conservatoire du littoral protège avec ces partenaires 14 162 (dont 5 000 hectares de domaine public maritime à Chausey) répartis sur 73 sites.

Le SYMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche)

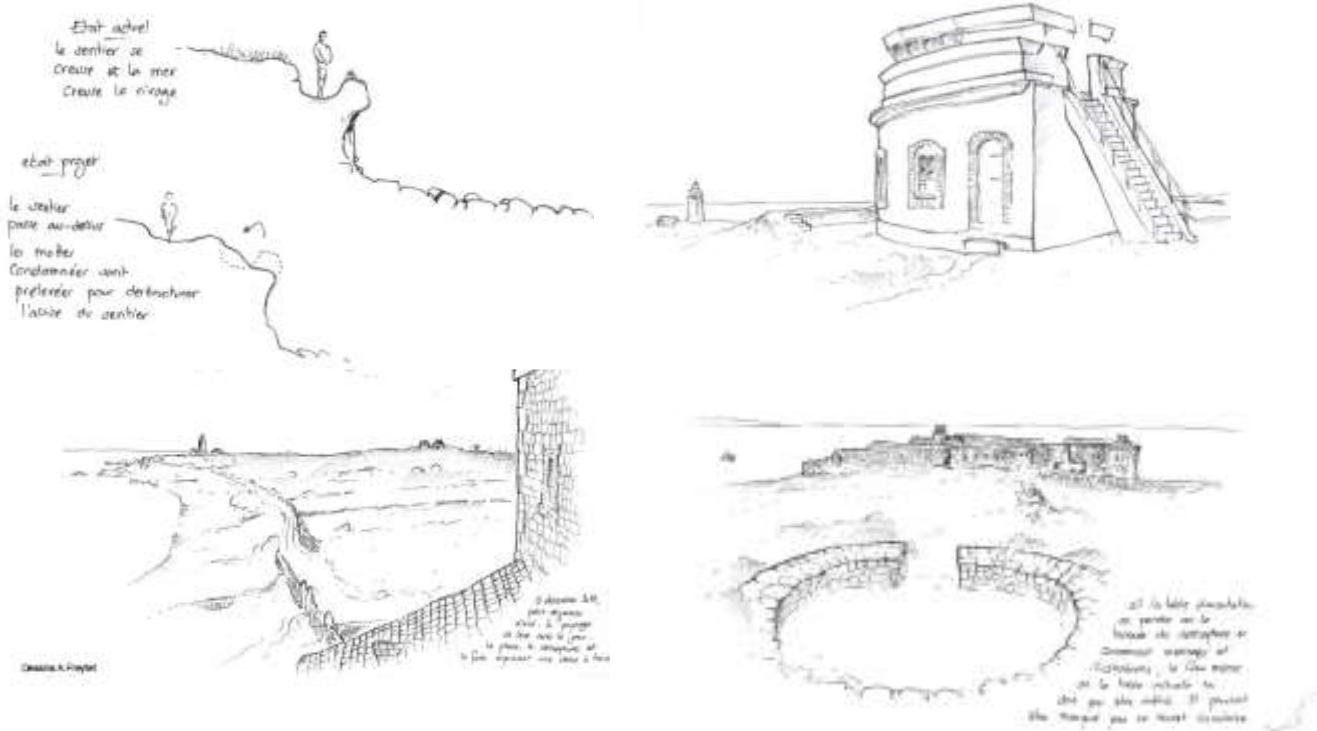
Le SyMEL regroupe le Conseil départemental de la Manche, l'ensemble des EPCI du littoral de la Manche et la commune de la Hague.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le SyMEL a pour mission principale d'assurer la gestion des espaces naturels acquis ou mis à disposition du Conservatoire du littoral sur le territoire des communes ou communautés de communes littorales dans le département de la Manche. Il a pour objectif d'y préserver et conserver les équilibres écologiques et le paysage tout en favorisant le maintien et le développement des activités traditionnelles des sites (agriculture, chasse...) dans le respect de la biodiversité et des équilibres des sites.

### Le Schéma d'Intention Paysagère en cours d'élaboration à Fermanville

Le schéma d'intention paysagère vise à définir des orientations pour améliorer le paysage de plusieurs entités remarquables des paysages de Fermanville : les landes, les bois, le Cap Lévi jusqu'à la plage de la mondree. Exceptionnel par nature, les aménagements et la gestion doivent magnifier cet espace côtier. L'étude portée par le Conservatoire, soutenue par le SyMEL, est réalisée par des professionnels (Romain Quesada et Alain Freydet, paysagistes). Ils proposent des actions qui ont pu être discutées sur le terrain et en salle à plusieurs reprises avec les acteurs locaux, commune, communauté d'agglomération Le Cotentin, Département de la Manche, services de l'Etat, associations. Le processus d'élaboration s'est enrichi de ces échanges. Plusieurs projets ont été abordé tel que l'amélioration de la signalétique, des stationnements, la valorisation du Sémaphore du Cap Lévi, la renaturation de Port Pignot... Débutée fin 2019, l'étude doit s'achever au cours de l'année 2021 pour une mise en œuvre sur 10 ans environ (en fonction des opportunités foncières, des financements).

### Extraits du Schéma d'Intention Paysagère



Extrait du Schéma d'Intention Paysagère

